

Survol

Les participants au secteur de la construction doivent pouvoir compter sur les conseils opportuns d'avocats qui comprennent le fonctionnement de ce secteur dynamique. Qu'il s'agisse de construire une tour à bureaux, un réseau de transport public ou des installations de production d'énergie ou de réaliser de vastes projets d'infrastructures, Dentons est le choix incontournable.

Appelés à conseiller nos clients sur tous les aspects des documents requis, y compris les contrats d'exploitation et de gestion d'installations, les membres de notre équipe de la construction s'y connaissent en conception, ingénierie et construction, en administration et financement de projets et en gestion des risques.

De nombreux intervenants du secteur de la construction nous font confiance : propriétaires, promoteurs, prêteurs, entrepreneurs et fournisseurs de matériaux. Qu'il s'agisse de vous donner des conseils sur la meilleure méthode en matière d'approvisionnement ou de rédiger et de négocier les documents requis dans le cadre de vos projets de construction, nous sommes à l'écoute de vos besoins.

Nous sommes appelés à régler toutes sortes de différends dans le monde entier. Nous défendons et protégeons vos intérêts, que ce soit dans le cadre d'une poursuite en justice, d'une procédure d'arbitrage, d'adjudication ou de médiation ou d'autres méthodes de règlement des différends. Nous contribuons à votre succès en mettant en œuvre des stratégies qui vous permettent d'atteindre vos objectifs vite, bien et à moindre coût.

Chez Dentons, construire le cadre juridique qui assurera la réussite de votre projet est notre métier.

Les domaines d'intérêt comprennent:

- Chefs de projets de construction
- Concepteurs professionnels
- Entrepreneurs et fournisseurs
- Promoteurs et propriétaires